

# PROGRAMME NOUVEAUX SERVICES EMPLOIS JEUNES POSTES CRÉÉS EN 1998

Résultats d'étude  
(décembre 2004)

L'étude porte sur l'ensemble des données recueillies sur les postes créés en 1998 dans le cadre du programme «Nouveaux Services Emplois Jeunes» : nature des postes, devenir des postes à l'issue des 5 ans de contrat initial, caractéristiques des jeunes embauchés sur ces postes et formations suivies par ces jeunes dans le cadre du dispositif.

Cette étude ne concerne que les postes créés en 1998, ayant fait l'objet d'un conventionnement par les Préfets de département, et, par délégation, les services déconcentrés du Ministère chargé de l'emploi (Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

- **Étude commanditée par** : La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Conseil Régional de Basse-Normandie, Direction de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle.
- **Étude réalisée par** : La Plate-forme «Nouveaux Services» en lien avec le Service Etudes et Observatoires de l'AFPA.
- **Données sources** : Plate-forme «Nouveaux Services», CNASEA et Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Calvados, Manche et Orne.

## ➤ Ce que l'on entend au fil du document par....

**Poste créé** : poste conventionné par l'État dans le cadre du programme «nouveaux services emplois jeunes» et qui a fait l'objet d'au moins une embauche en 1998.

**Poste actif** : poste créé et occupé par un salarié au moins jusqu'à la dernière année du contrat initial.

**Poste vacant** : poste créé resté vacant sur au moins la dernière année après le départ du dernier salarié.

**Poste consolidé avec aide** : poste faisant l'objet d'une aide complémentaire de l'Etat dans le cadre du plan de consolidation, à l'issue des 5 ans de contrat initial (épargne consolidée ou convention pluriannuelle).

**Poste consolidé sans aide** : poste faisant l'objet d'une intégration du salarié dans la même structure employeuse sans aide de l'Etat pour sa consolidation.

**Poste non consolidé** : poste ne faisant pas l'objet d'une intégration dans la structure, à l'issue du contrat initial de 5 ans.

## ➤ POSTES CRÉÉS EN 1998 : LE PANORAMA BAS-NORMAND ◀

### ➤ Un «démarrage de programme» rapide et conséquent....

En 1998, 912 structures se sont engagées dans le programme «Nouveaux Services Emplois Jeunes», en créant 1590 postes. Soit près de la moitié des employeurs actuels et plus d'un tiers des postes créés sur cette première année.

### ➤ Une majorité d'Associations et une implication forte des Collectivités Territoriales...

Plus des 2/3 des employeurs en 1998 sont des Associations... les Collectivités Territoriales et leurs regroupements représentant plus d'1/4 des employeurs.

STATUT EMPLOYEUR	NB D'EMPLOYEURS		NB DE POSTES		NB D'EMBAUCHES	
	N	%	N	%	N	%
Associations	626	68,6	838	52,7	1592	58,6
Collectivités et regroupement	239	26,2	654	41,2	993	36,6
Etablissements Publics	41	4,5	92	5,8	122	4,5
Autres	6	0,7	6	0,3	8	0,3
<b>Total</b>	<b>912</b>	<b>100</b>	<b>1590</b>	<b>100</b>	<b>2715</b>	<b>100</b>

### Le taux de création de postes par employeur est de 1,7 postes en moyenne, tous types de structures confondus.

Si l'on regarde la répartition des postes créés selon le type d'employeurs, les Collectivités ont plus souvent créé au moins 2 postes emplois jeunes voire 3 (taux de création à 2,7), et les Associations un seul poste (taux de création à 1,3).

## Près de 42% des embauches sur ces postes correspondent à des remplacements liés au départ du précédent salarié...

Un même poste a pu connaître un ou plusieurs remplacements au cours des 5 ans.

Ces remplacements ont été plus fréquents dans les Associations : les embauches sont dans près d'1 cas sur 2 un remplacement (48% des jeunes embauchés ont remplacé un salarié parti).

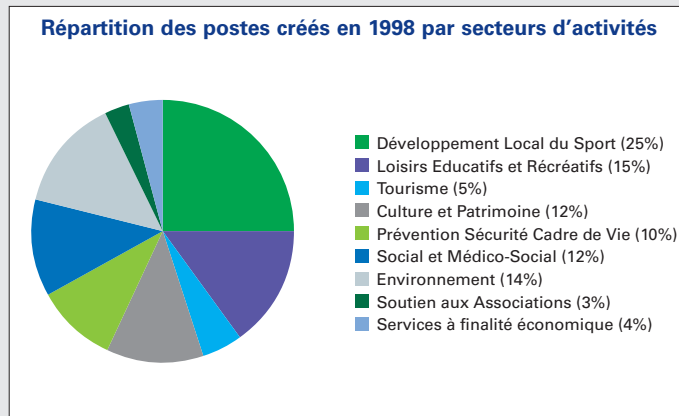
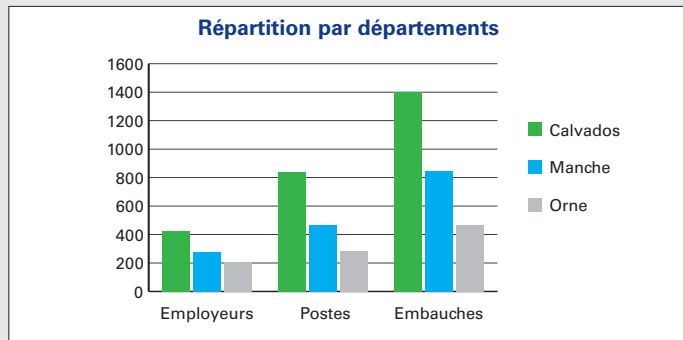
Pour les Collectivités, ce turnover n'est que de 34% et pour les Etablissements Publics, il chute à 25%.

## Et 20% des postes créés en Collectivités sont restés inoccupés de façon anticipée (avant la 5ème année)

Les Collectivités ont moins souvent utilisé la possibilité du remplacement que les Associations (17% des postes créés en Associations sont vacants la dernière année).

### ➤ Plus de la moitié des postes ont été créés dans le Calvados, près d'un tiers dans la Manche et 18% dans l'Orne...

### ➤ Une diversité de secteurs d'activités, ...mais une prédominance du Sport qui représente 1/4 des postes créés...



On observe une proportion plus faible d'employeurs Collectivités dans la Manche (20% pour près de 30% dans le Calvados et l'Orne)

Le taux de postes créés par employeur est plus important dans le Calvados (près de 2 postes par employeur) que dans les autres départements (1,7 pour la Manche et 1,3 pour l'Orne).

Les remplacements sur les postes sont de proportion équivalente pour les 3 départements.

### ➤ Certains secteurs se répartissent différemment selon les types d'employeurs...

Les secteurs du Sport, de la Culture/Patrimoine et du Tourisme sont fortement représentés dans les Associations : 87% des postes Sport, 60% des postes Culture/Patrimoine et dans une moindre mesure 57% des postes Tourisme ont été créés par des Associations.

Les secteurs Environnement et Prévention sont plus présents dans les Collectivités : 73% des postes Environnement et 65% des postes Prévention.

Les Loisirs se répartissent pour moitié entre Associations et Collectivités.

Les Services à Finalité Economique sont très présents dans les Etablissements Publics par rapport aux autres secteurs d'activités (41% des postes créés dans ce secteur)

Le Social/Médico-Social pour 6% dans les Etablissements Publics se répartit équitablement entre Associations et Collectivités (autour de 40%).

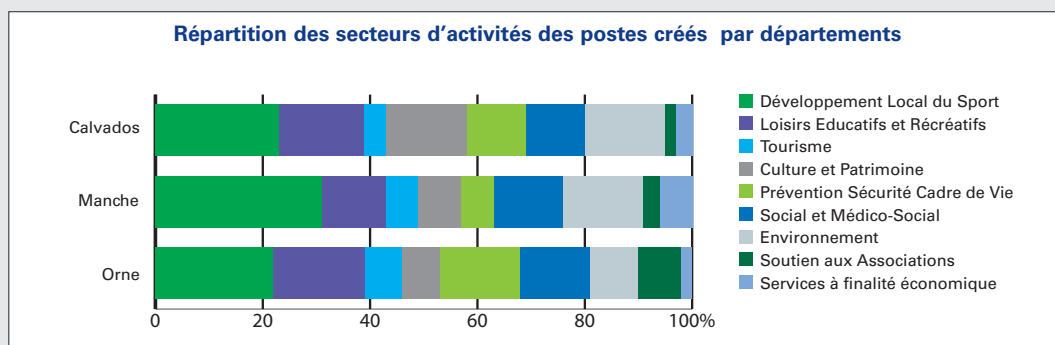
### ➤ Certains secteurs ont plus souvent eu recours aux remplacements de salariés que d'autres...

particulièrement le Sport qui a un taux de 47% et le Soutien aux Associations à 46%.

Le secteur de la Prévention Sécurité, pourtant souvent assimilé à un secteur à fort turnover présente le taux de remplacement le plus faible à 32%, vraisemblablement en raison de la pratique moins fréquente des Collectivités à avoir recours aux remplacements en cours de contrat (ce secteur étant fortement représenté pour ce type d'employeur).

### ➤ Certains secteurs sont plus fortement représentés selon les départements...

Proportionnellement, le Calvados se caractérise par plus de postes dans le secteur Culture/Patrimoine et moins dans le Tourisme. La Manche a développé une plus grande proportion de postes dans le Sport et dans les Services à Finalité économique, et moins dans le secteur des Loisirs. L'Orne se caractérise par plus de postes en Prévention Sécurité et moins en Environnement.



## ➤ ET AU TERME DES CINQ ANS DE CONTRAT, QUEL DEVENIR POUR CES POSTES ? ◀

**Nota :** Pour être au plus proche de la réalité de terrain, ne sont considérés dans ce chapitre, que les postes restés actifs sur la durée des 5 ans, soit 1296 postes ( 81,5 % des postes créés).

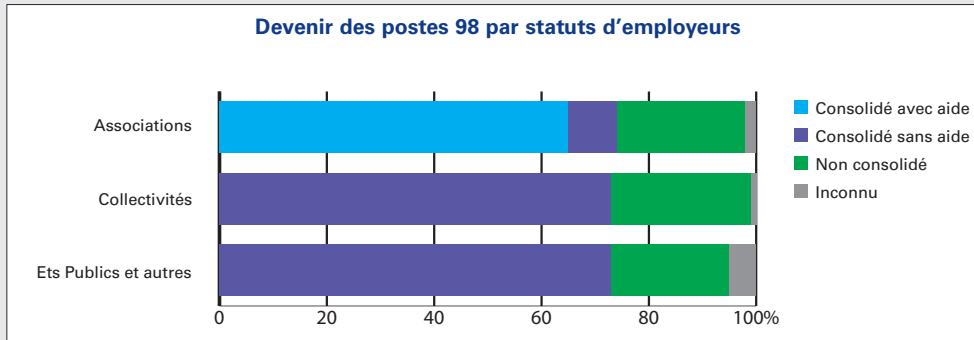
➤ **Un taux de consolidation de 73,2% tous types d'employeurs confondus... soit près de 3 postes sur 4....**

➤ **Une proportion équivalente quelque soit le type d'employeur, mais des réalités différentes...**

73,7 % de postes consolidés ou en cours de consolidation pour les Associations

72,7 % de postes consolidés ou jeunes maintenus en emploi dans les Collectivités

72,8 % de postes consolidés ou jeunes maintenus en emploi dans les Etablissements Publics ou autres.



➤ **Les Associations consolident grâce aux aides financières de l'Etat dans 65% des cas....**

Seules les Associations ont pu prétendre à une aide financière de l'Etat, pour la consolidation des postes créés. Ces aides à caractère dégressif (Epargne Consolidée ou Convention Pluriannuelle) permettent à l'Association de préparer la consolidation définitive du poste sur au maximum 3 ans supplémentaires.

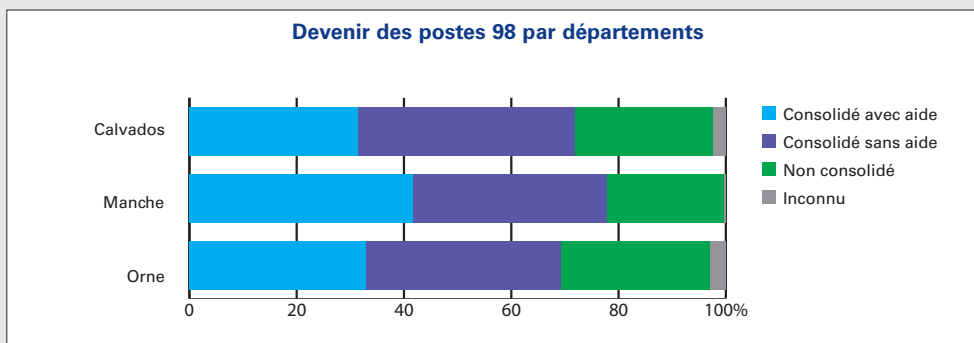
Sur près de 700 postes créés et actifs, près de 65% sont en voie de consolidation par le biais de ces aides et près de 9% des postes ont été consolidés sans aide.

➤ **Les Collectivités, les Etablissements Publics, bien que non concernés par les aides de l'Etat, ont maintenu les postes créés ou ont intégré les jeunes salariés, dans près de 73% des cas...**

Pour les Collectivités, sur les 523 postes créés et restés actifs, 72,7 % des salariés sont maintenus en emploi dans la même collectivité par intégration directe (54% des cas) ou par voie de concours (18% des cas).

De même, pour les Etablissements Publics et autres types d'employeurs, sur 77 postes créés et restés actifs, 72,8 % des salariés sont maintenus en emploi dans le même établissement.

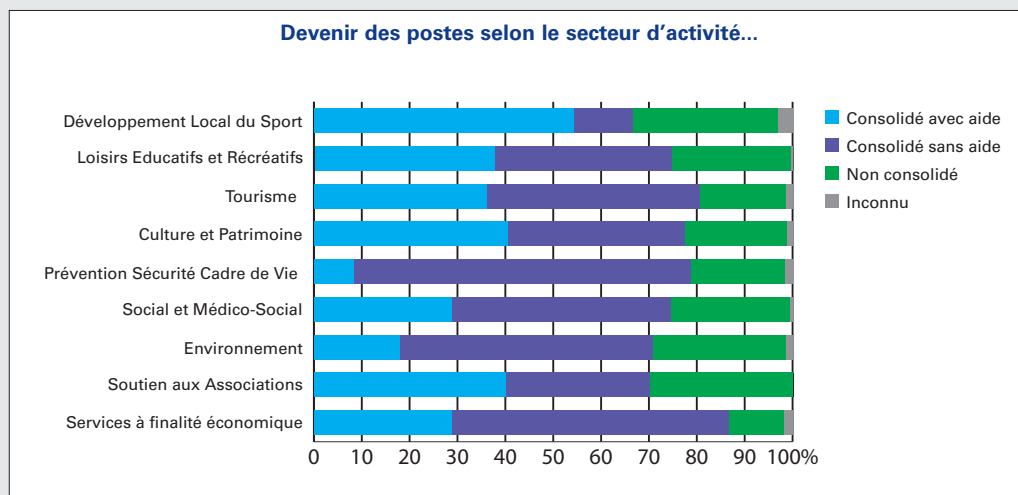
➤ **Proportionnellement, la Manche a un taux de consolidation plus élevé que les autres départements...**



En raison d'une proportion plus importante d'Associations dans la Manche, la différence se joue sur les postes «consolidés avec aide».

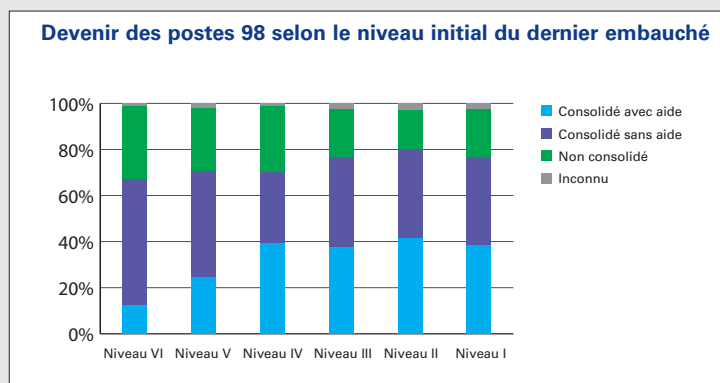


➤ Une consolidation différente selon le secteur d'activité...



Le Tourisme et les Services à Finalité Economique sont respectivement à 80% et 87% de postes consolidés ou en voie de consolidation, mais ne représentent que 4 et 5 % des postes créés. Le Sport, qui représente la plus forte proportion de postes créés (25%) n'atteint que 66% de consolidation avec dans 80% des cas une consolidation en cours, grâce aux aides financières attribuées par l'Etat. Ce constat est encore plus prégnant dans le département de l'Orne où plus de 50% des postes dans le Sport sont non consolidés.

➤ Plus le niveau de formation initiale du dernier salarié sur le poste est élevé, plus le taux de consolidation augmente...



La différence apparaît de façon plus significative entre les niveaux\* III et II (respectivement 77% et 81% de consolidation) et les niveaux\* V et IV (respectivement 70 et 71%). Les jeunes de niveau\* VI, plus souvent embauchés dans des Collectivités, sont consolidés dans leur emploi dans 67% des cas.

➤ QUI SONT CES JEUNES EMBAUCHÉS SUR LES POSTES CRÉÉS EN 1998 ? ◀

Au total, 2715 jeunes ont été embauchés sur les postes créés en 1998.

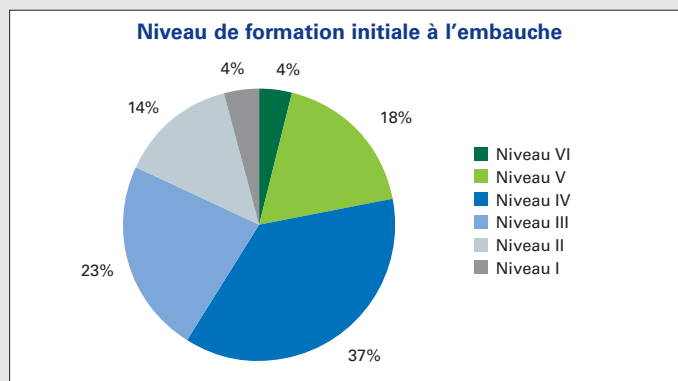
➤ Une part égale d'hommes et de femmes...

51% d'hommes pour 49% de femmes

➤ ... et une majorité de jeunes de plus de 22 ans au moment de leur embauche

Seuls 16% avaient moins de 22 ans, et plus particulièrement des hommes (18% pour 15% de femmes dans cette tranche d'âge).

Un quart des jeunes étaient âgés de 26 ans à 30 ans au moment de l'embauche ce qui signifie que le programme a touché pour une part non négligeable de jeunes adultes en difficulté d'insertion. Dans cette catégorie, on retrouve également une proportion d'hommes plus importante (29% pour 23% de femmes dans cette tranche d'âge).



➤ Plus des 3/4 des jeunes étaient au moins de niveau IV à l'embauche...

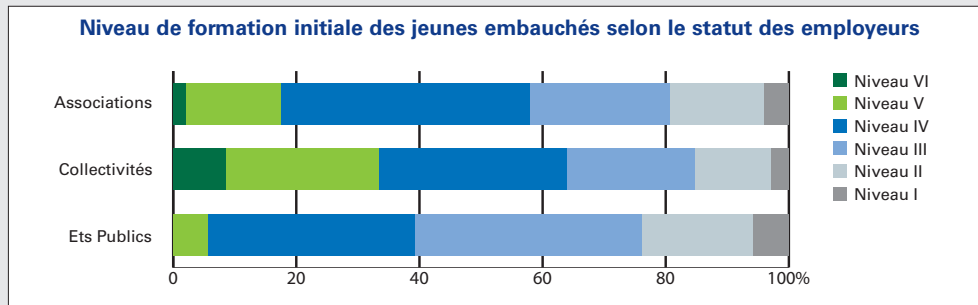
Soit 78% des jeunes embauchés et qui se répartissent majoritairement sur le niveau\* IV et III.

Des différences selon le sexe : deux fois plus d'hommes de niveau\* VI et V (30% pour 15% de femmes) et plus de femmes de niveau\* III et II (51% pour 31% d'hommes).

➤ \*Mémento :

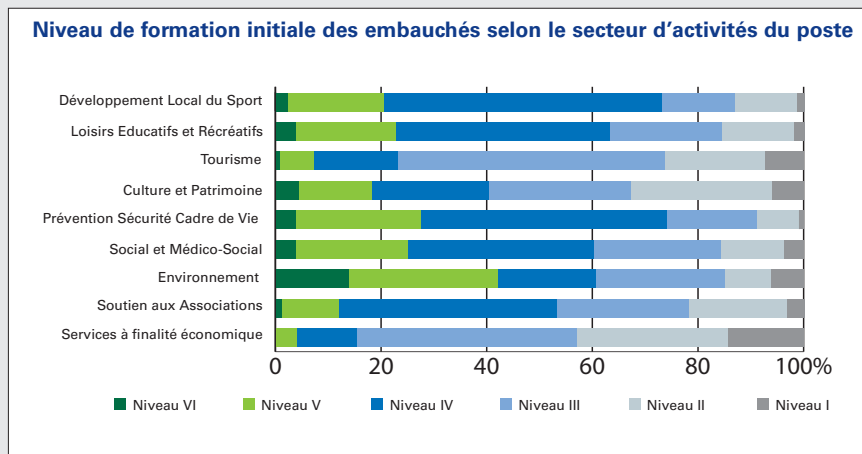
- Niveau VI : inférieur CAP
- Niveau V : équivalent CAP
- Niveau IV : équivalent Baccalauréat
- Niveau III : équivalent Bac+2, Bac+3
- Niveau II : équivalent Bac+4
- Niveau I : équivalent Bac+5

➤ Des embauches de jeunes de niveau VI et V plus fréquentes dans les Collectivités...  
 ...et des jeunes de niveau III et II plus nombreux dans les Etablissements Publics...



Mises à part les Collectivités où la répartition des différents niveaux de formation initiale est plus homogène, on constate, qu'il s'agisse des Associations ou des Etablissements Publics, que le programme «Nouveaux Services Emplois Jeunes» a plus largement touché les jeunes de niveau\* égal ou supérieur à IV.

➤ Les niveaux de formation initiale des embauchés se répartissent différemment selon les secteurs d'activité...



C'est dans l'Environnement que les jeunes de niveau\* VI et V ont le plus souvent été embauchés (42% des embauches) et c'est dans les Services à Finalité Economique et le Tourisme que les jeunes embauchés présentent le plus haut niveau de formation initiale (respectivement 85% et 77% des embauches sont de niveau\* III et plus).

➤ QUELLES FORMATIONS SUIVIES SUR LES POSTES CRÉÉS EN 1998 ? ◀

**Préambule :**

Ne sont traitées dans ce chapitre que les formations qui ont fait l'objet d'un aide au financement de la part des partenaires publics\*.

Le traitement de ces demandes, étant assuré par la Plate-forme «Nouveaux Services», les données sur ces formations ont ainsi pu être recueillies et analysées.

D'autres formations ont pu être directement financées par l'employeur et/ou un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) sans passer par les services de la Plate-forme, auquel cas elles ne sont pas répertoriées dans cette étude.

➤ **\*Mémento :**

Les partenaires, autres que OPCA, pouvant contribuer au financement de la formation des salariés emplois jeunes, selon des critères pré-établis, sont :

- Conseil Régional, pour les postes créés en Association ou Collectivité ;
- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, pour les formations diplômantes de son secteur ;
- Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour les postes relevant de son champ d'intervention ;
- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, pour le secteur public social et médico-social ;
- Agence Régionale Hospitalière, pour le secteur public hospitalier ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour certaines formations culturelles ;
- Fonds Social Européen, en contribution de partenaires financeurs.

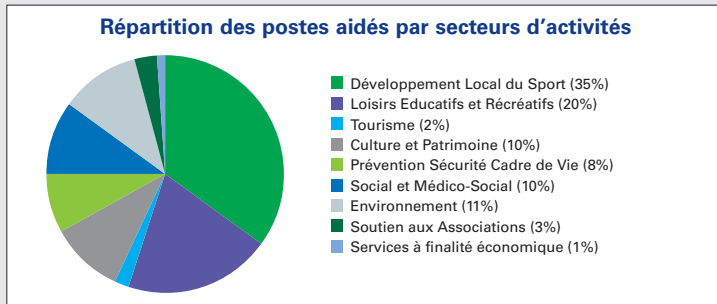
Ces partenaires ont tous fait le choix d'aider financièrement les employeurs lorsque le plan de formation envisagé permet une professionnalisation du salarié en lien avec l'activité créée ou développée.

➤ **1/3 des postes créés ont fait l'objet d'une aide financière à la formation, pour le ou les salariés embauchés sur ces postes...**

Soit 527 postes sur 1590 créés en 1998.

Proportionnellement, ce sont les Associations et les Collectivités qui ont le plus souvent bénéficié d'une aide à la formation (respectivement 36% des postes créés en 1998 par les Associations et 33% des postes créés en Collectivités pour seulement 6,5% des postes créés dans les Etablissements Publics). Ce résultat est en cohérence avec les critères d'attribution de la plupart des partenaires financeurs.

➤ **L'aide à la formation a bénéficié à tous les secteurs d'activités...**



Le Sport et les Loisirs représentent à eux deux, plus de la moitié des postes ayant bénéficié d'une aide à la formation.

Le Tourisme, le Soutien aux Associations et les Services à Finalité Economique ont moins souvent eu recours à la formation, leurs salariés étant pour la plupart recrutés sur des niveaux de formation initiale assez élevés.

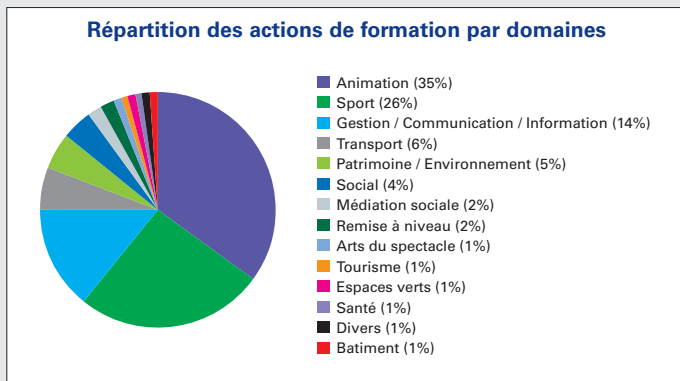
➤ **...mais dans des proportions différentes selon les secteurs.**

Dans le cas du Sport, l'encadrement sportif étant réglementé par la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, 47% des postes créés dans ce secteur ont eu recours aux aides à la formation.

Dans le cas des Loisirs, c'est 43% des postes créés qui ont eu recours à des aides pour la formation, ce qui marque un effort particulier de professionnalisation, sans contrainte de réglementation par ailleurs pour l'exercice de l'activité.

L'Environnement, qui est le secteur ayant recruté plus largement que les autres sur des profils de niveau\* VI et V, a eu recours aux aides à la formation pour 25% des postes créés dans ce secteur.

➤ **Les jeunes ont suivi des formations dans des domaines très variés...  
....même si les domaines de l'Animation et du Sport restent majoritaires.**



On constate en général une certaine concordance entre le secteur d'activité du poste occupé par le jeune et le domaine de la formation suivie.

En effet, les aides attribuées par les partenaires publics avaient pour objectif de contribuer à la professionnalisation du jeune pour l'activité créée afin de favoriser sa consolidation future.

Néanmoins, la part des formations du domaine de la Gestion/Communication/Information (secrétariat, comptabilité, informatique, techniques de communication,...) montre bien l'importance qui a été accordée à la professionnalisation des jeunes sur des fonctions transversales leur permettant d'améliorer le fonctionnement des structures et de gérer le développement des activités.

➤ **... Près de 9 formations sur 10 étaient de niveau V ou IV**

24% des formations correspondaient à un niveau\* V, 64% à un niveau\* IV, 10% à un niveau\* III et 2% à un niveau\* II ou I.

➤ **...dans 68% des cas, la formation suivie était diplômante**

Dans les domaines de l'Animation, du Sport, de la Médiation Sociale, du Social, et des Espaces Verts, les formations suivies étaient plus souvent à objectif diplômant que pour les autres domaines ( respectivement 90% d'entre elles, 89%, 87%, 85%, 66%).

➤ **Les actions de formation ont plus souvent bénéficié à des jeunes de niveau VI, V et IV...**

31% des formations suivies ont bénéficié à un jeune de niveau\* VI, 25% à des jeunes de niveau\* V et 30% à des jeunes de niveau\* IV.

Néanmoins, ce sont les jeunes de niveau\* VI qui ont le moins souvent suivi une formation diplômante.

Plus souvent employés par une Collectivité, ils ont été orientés sur des remises à niveau pour préparer leur insertion après le contrat emploi jeune ou ont bénéficié de formations professionnelles non diplômantes.